

Congo-Kinshasa : Bemba, le revenant

En acquittant l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba (55 ans), la chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) vient de provoquer une double onde de choc. « Vingt ans après sa création, la CPI vient-elle de s'autosaborder ? » interroge tout d'abord la Fédération internationale des droits de l'homme. Chef du parti MLC (Mouvement de libération du Congo), Bemba avait été condamné en première instance à 18 ans de prison pour une vague de crimes commis par sa milice en Centrafrique, mais la CPI, faisant machine arrière, a conclu qu'il ne pouvait en être tenu pour pénalement responsable. Il reste toutefois condamné pour subornation de témoins. Ensuite, la libération du « chairman », qui a déjà purgé dix ans, pourrait bouleverser le jeu politique dans la perspective des élections prévues le 23 décembre prochain. S'il se déclare candidat, l'ancien rival malheureux du président Joseph Kabila, et doté encore d'un fort capital émotionnel à l'ouest du pays, pourrait évincer tous les autres prétendants. Encore faut-il que Bemba dispose toujours des moyens financiers pour une campagne d'envergure, et que des handicaps ne se dressent pas sur sa route : des poursuites pour d'autres crimes qui le rendraient inéligible, son éloignement du territoire (même s'il a continué à diriger son parti depuis sa cellule), ses liens avec la Belgique où réside sa famille, son absence d'ancrage à l'est du pays... Il lui resterait alors un puissant rôle d'arbitre. **F. J. O.**